



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service territoire et urbanisme**

Montpellier, le **19 OCT. 2023**

Affaire suivie par : LAIR Maïté
Mail : maite.lair@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 61 02

Notre réf : 34-2023-00004

Vos réf : 34-2022-00049-PAC

PAR n° 1A 199 102 29937

Monsieur,

En date du 30 janvier 2023, vous avez déposé auprès du service en charge de la police de l'eau un porté à connaissance (PAC) conformément à l'article R.214-40 du Code de l'environnement sur un dossier de déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 de ce même code, concernant la reconversion d'un bâtiment industriel en bâtiment commercial sur la commune de Lattes, dossier initial n° 34-2022-00049. Ce dossier est enregistré sous le numéro n° 34-2023-00004.

Au vu des éléments présentés, et complétés le 26/05 puis le 29/08, je vous informe que ces modifications ne nécessitent pas de nouvelle déclaration et que le délai de réalisation des travaux est porté à trois ans à compter de ce jour.

Je vous rappelle que vous êtes tenu d'informer le service de la police de l'eau du démarrage et de l'achèvement des travaux afin de pouvoir réaliser un contrôle de vos installations. Une fois les travaux terminés, vous devrez transmettre impérativement dans un délai d'un mois, le plan de récolement des réseaux pluviaux et des ouvrages de compensation de l'opération certifiés par un géomètre expert.

Le présent courrier est adressé à la mairie de Lattes où le projet doit être réalisé.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le Préfet de l'Hérault
et par délégation,
~~le Directeur adjoint~~
Thierry DURAND

**Monsieur Thomas BOIXEL,
SCI BBC,
95 chemin des Coccinelles
34 170 CASTELNAU-LE-LEZ**